

**Projet de délibération du 26 novembre 2025 de Mmes et MM. Anne Carron, Nadine Béné, Yasmine Menétrey, Ahmed Jama, Didier Lyon, Christian Zaugg et Alpha Oumar Dramé: «Règlement d'application du remboursement des frais de garde liés au mandat de conseillère municipale et conseiller municipal ayant des personnes à charge».**

(renvoyé à la commission du règlement par le Conseil municipal  
lors de la séance du 13 janvier 2026)

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que l'adoption de l'article 134bis du règlement du Conseil municipal est intervenue en date du 10 novembre 2015;
- que le règlement ad hoc prévu à l'alinéa 2 n'a pas été finalisé à ce jour;
- que partant, il s'agit de régulariser finalement cette situation,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 134bis, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition du bureau du Conseil municipal,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement d'application du remboursement des frais de garde liés au mandat de conseillère municipale et conseiller municipal ayant des personnes à charge prévu à l'article 134bis, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal est adopté.